Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_097-DE

VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 23 Juin 2026

Délibération n°2026-097	Classification 7.1 Décisions budgétaires
TARIFS 2026 DU MUSÉE BIGOUDEN – HORS LES MURS	

L'an deux mille vingt six, le vingt trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix sept juin deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, au Patronage Laïque, Rue Jules Ferry, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ — Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Secrétaire : Valérie DRÉAU — Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 25
Rapporteur : Yann HIRIART — Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Une exposition Hors les Murs au Triskell, intitulée La Maison Le Minor et la grande broderie, un savoir-faire traditionnel au service de l'art contemporain, en collaboration avec Gildas Le Minor aura lieu du 4 juillet au 4 août 2026.
Il est proposé de maintenir les mêmes tarifs qu'en 2025 pour accéder à **l'exposition**, à savoir :

- tarification gratuite pour les enfants, les étudiants ;
- 5 € pour les plus de 18 ans actifs.

Dans le cadre de l'exposition hors-les-murs, le musée proposera **une boutique** avec notamment des produits en lien avec les thématiques abordées dans l'exposition.

1-Des produits sont achetés directement par le Musée et revendus au public.

Dénomination produit	Prix public de vente TTC	Prix d'Achat TTC
Essuie-verre visuel exclusivité musée	20,00 €	10,90 €
Affiche A 3	3,00 €	0,47 €
Mug "Thème Pardon et bannière"	8,50 €	3,58 €
Carte "Thème Pardon et bannière"	1,00 €	0,75€

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_097-DE

2-Les Amis du Musée fournissent des objets, la commune encaisse les recettes à l'association.

	Dénomination produit	Prix public de vente TTC
Les Amis du Musée	Lot de cartes Galéron	6,00 €
	Carte	1,00 €
	Lots de 5 cartes (autres)	5,00 €
	Carnet	2,00 €
	Lot de 5 carnets	5,00 €
	Objet de fil	5,00 €
	Balle Bigoudène GM	12,00 €
	Balle Bigoudène PM	10,00 €
	Broche	15,00 €
	Sac	10,00 €
	Magnet	5,00 €
	Sac	20,00 €
	Protège-billig	15,00 €
	Essuie-verre	20,00 €
	Boule de Pardon	90,00 €
	Boule de Pardon	110,00 €
	Boule de Pardon	150,00 €
	Lithographie	200,00 €
	Boule AMB	21,00 €

3-Le dépôt-vente avec Dominique LARZUL : le déposant fournira les stocks et reprendra les invendus à la fin de l'exposition

	Dénomination produit	Prix public de vente TTC	Remise partenaire
Dominique Larzul	Épingles de pardon	5,00 €	30 %
	Épingles de pardon	10,00 €	
	Épingles de pardon	15,00 €	
	Épingles de pardon	20,00 €	
	Épingles de pardon	25,00 €	
	Épingles de pardon	30,00 €	
	Épingles de pardon	50,00 €	

Ne seront facturés que les produits vendus. La Ville de Pont l'abbé versera à la fin de l'exposition sur présentation de factures, le pourcentage revenant au dépositaire soit 70 % des recettes.

A titre d'information : les tarifs présentés seront revus d'ici la fin de l'année dans le cadre de la réouverture du Musée Bigouden, qui proposera davantage de produits à vendre en boutique.

Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » du 15 juin 2026,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

APRES EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- **ADOPTE** les nouveaux tarifs à compter du 1er juillet 2026

Fait à Pont l'Abbé le 24 Juin 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT-L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260626-20260623_097-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Juin 2026

NOMS - Prénoms	PRESENT	ABSENT EXCUSÉ	PROCURATION
LE DOARÉ Stéphane	X		
MOTREFF Laurent	X		
DRÉAU Valérie	X		
HIRIART Yann	X		
LAGADIC Marie-Pierre	X		
DURAND David	X		
GUEGUEN Viviane	X		
TANGUY Jacques		X	A donné procuration à Annie BRAULT
FOLGOAS Victoire	X		
LE FLOC'H Bernard	X		
BRAULT Annie	X		
ROZEN Adèle	X		
TINCQ Alain	X		
RICHARD Jean-Luc	X		
DEFACQ Marc	X		
GOYAT Ségolène	X		
LECOMTE Gaëtan	X		
COSSEC Sophie		X	A donné procuration à Marie-Pierre LAGADIC
LE BEC Anthony	X		
LE GOFF Aurélie		X	A donné procuration à Laurent MOTREFF
MARC Hélène	X		
ROBERDEL Alosia	X		
FURIC Jean-Baptiste	X		
DURAND Lou		X	A donné procuration à Alosia ROBERDEL
COOPER Laurent	X		
CANEVET Yves	X		
GALIANA Olivier	X		
RIBEIRO Christel	X		
DE RECHNIEWSKI Pauline	X		

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 25
Nombre de Pouvoirs : 4

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction